

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/LAO/13/Rev.3

26 mai 2010

(10-2884)

---

Groupe de travail de l'accession de la  
République démocratique populaire lao

Original: anglais

## ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Plan d'action pour les travaux législatifs et la mise en œuvre  
de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures  
sanitaires et phytosanitaires (SPS)

Révision

La communication ci-après, datée du 17 mai 2010, est distribuée à la demande de la délégation de la République démocratique populaire lao (RDP lao).

---

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
1. Innocuité des produits alimentaires	Règlement n° 585/MOH relatif à l'eau en bouteille, daté du 12 mai 2006	Adopté en 2006	Une assistance technique, y compris des recommandations, ont été reçues de la FAO et de l'OMS.
	Règlement n° 586/MOH relatif à la production et à la sécurité sanitaire des aliments exportés et importés, daté du 12 mai 2006	Adopté en 2006	Une assistance technique, y compris des recommandations, ont été reçues de la FAO et de l'OMS.
	Politique nationale n° 028/PM en matière d'innocuité des produits alimentaires, datée du 3 février 2009	Adoptée en 2009	Une assistance technique, y compris des recommandations, ont été reçues de la FAO et de l'OMS.  Une assistance technique a été demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Règlement relatif aux principes fondamentaux pour l'application des mesures sanitaires et techniques aux fins d'une gestion de l'innocuité des produits alimentaires conforme à l'Accord SPS (anciennement appelé Décret d'application de la Loi sur les produits alimentaires)	Adopté en 2009	Des recommandations ont été reçues de la FAO et de l'OMS.  Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Règlement relatif à l'étiquetage des aliments préemballés	Adopté en 2009	Une assistance technique a été reçue de l'OMS pour la rédaction.
	Règlement relatif à l'inspection des produits alimentaires (anciennement appelé Règlement relatif au régime de contrôle des produits alimentaires)	Le Règlement est en cours d'élaboration par le Ministère de la santé et doit être adopté d'ici à 2011	Une assistance technique a été reçue de l'OMS et de la FAO pour l'élaboration du règlement et doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce et à l'OMS pour la finalisation du règlement et des directives, ainsi que pour la formation de l'inspecteur chargé du contrôle des aliments.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	Règlement relatif aux additifs alimentaires	Devrait être adopté en 2011. L'évaluation et la collecte des données sur l'utilisation des additifs en RDP lao est en cours	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce, à la FAO et à l'OMS pour la finalisation du règlement.
	Adoption des normes établies par la Commission du Codex Alimentarius	Des normes prioritaires ont été sélectionnées. Adoption en cours.	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la traduction, la publication, la formation et la mise en œuvre.
	Mise en place d'un laboratoire indépendant pour le contrôle des produits alimentaires	Mise en œuvre différée	Pas de financement.
	Amélioration de la transformation des produits alimentaires par l'introduction de bonnes pratiques d'hygiène de fabrication (BPF)	Élaboration de directives sur la BPF et formation dispensée en 2009-2010	Une assistance technique a été fournie par les CE, la FAO et l'OMS en novembre 2009 pour la formation et l'élaboration de directives. Une assistance technique a été demandée au Japon pour les BPF dans le cadre d'un projet de l'APO.
2. Santé des animaux	Loi n° 03/NA relative à la production animale et aux soins vétérinaires, datée du 25 juillet 2008 (anciennement appelée Loi vétérinaire)	Adoptée en 2008	Des recommandations ont été reçues de la FAO et de l'UE.  Une assistance technique a été demandée à la FAO et au Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Loi relative à la pêche	Adoptée en 2009	Une assistance technique doit être demandée pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Décision ministérielle relative à l'inspection de la viande (anciennement appelé Décret relatif à l'inspection de la viande)	À adopter en 2010	Recommandations reçues de l'UE.
	Modification du Décret relatif à l'inspection des animaux vivants importés ou en transit	À adopter en 2010	Recommandations reçues de l'UE.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	Modification du Décret relatif aux épizooties	À adopter en 2010	Recommandations reçues de l'UE.
	Décret relatif à la gestion de la production animale	Un décret n'est pas nécessaire car les dispositions prescrites figurent déjà dans la Loi relative à la production animale et aux soins vétérinaires	S.O.
	Décret relatif à la mise en quarantaine des animaux	Un décret n'est pas nécessaire car les dispositions prescrites figurent déjà dans la Loi relative à la production animale et aux soins vétérinaires	S.O.
	Création d'un laboratoire de diagnostic	Achèvement de la conception en 2010	Financement demandé à la Banque mondiale pour la mise en œuvre.
	Identification des zones exemptes de maladies animales	Début de la mise en œuvre en septembre 2010	Une assistance technique doit être demandée.
	Règlement relatif aux critères de la production animale et des activités vétérinaires	À adopter en 2010	S.O.
3. Préservation des végétaux	Loi relative à la préservation et à la mise en quarantaine des végétaux	Adoptée en 2008	Des recommandations ont été reçues des experts juridiques de la FAO et les pays voisins ont fait part de leurs pratiques.  Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Règlement relatif à la mise en quarantaine des végétaux à mettre à jour	À rédiger pour 2011	Une assistance technique a été demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la rédaction de la version mise à jour.
	Règlement relatif à l'inspection et à la certification des végétaux	À rédiger pour 2011	Une assistance technique a été demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la rédaction du règlement.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	Création d'un laboratoire pour les parasites et les maladies des végétaux	Mise en œuvre différée	Pas de financement.
	Identification des zones exemptes de parasites et de maladies	Achèvement de la mise en œuvre en 2010	Une assistance technique doit être demandée.
	Règlement relatif à la gestion des pesticides	Adopté en 2010	Assistance technique demandée au Fonds pour le développement du commerce.
4. Procédures d'information	Décret relatif au Centre de notification et aux points d'information SPS et OTC	À adopter en 2010	Une assistance technique a été reçue de l'UE pour la rédaction et a été demandée à l'USAID et à la BASD pour la mise en œuvre.
	Mise en place du point d'information SPS à la Direction de la planification du Ministère de l'agriculture et des forêts	Opérationnel au moment de l'accession	Une assistance technique doit être demandée à l'USAID et à la BASD pour la mise en œuvre.
	Mise en place du Centre de notification SPS et OTC à la Division de la politique du commerce extérieur du Ministère de l'industrie et du commerce	Opérationnel au moment de l'accession	Une assistance technique doit être demandée à l'USAID et à la BASD pour la mise en œuvre.

Note: La RDP lao a demandé une période de transition jusqu'en 2012 pour la mise en œuvre pleine et entière de l'Accord SPS en faisant appel à l'assistance technique et aux capacités nationales.

Une assistance technique en matière SPS est mise en place dans le cadre d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, le Fonds pour le développement du commerce, créé au titre du Cadre intégré. Les éléments clés de ce projet sont axés sur le renforcement des capacités en matière SPS, à savoir:

- i) renforcer le cadre institutionnel, législatif et réglementaire en matière SPS;
- ii) définir des politiques tenant compte du risque et des mesures de contrôle concernant les normes SPS; et
- iii) renforcer le rôle du secteur privé dans le régime SPS.